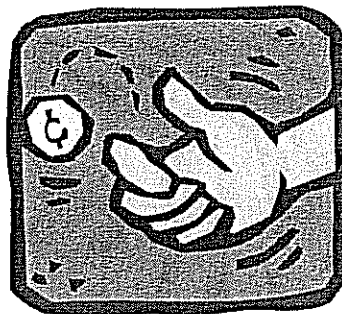




**Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis n°22 / 2003**

**Demande d'octroi d'un crédit de fr. 555'000.-- pour divers travaux d'entretien de la Maison Villageoise, sise sur la parcelle RF no 31**



**Composition Commission des Finances**

José Rohrer	Président, rapporteur
Jean-Jacques Guignard	Membre
Eric Loup	Membre
Jean-Philippe Thoney	Membre

**Dates des réunions**

31 mars 2003
7 avril 2003
29 avril 2003
2 mai 2003
6 mai 2003
12 mai 2003

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers

**1. Préambule**

La Commission remercie MM. F. Gilliéron Syndic et Y. Allemand Municipal, pour les informations complémentaires détaillées obtenues.

**2. Commentaires de la Commission**

Notre Commune, après de forts longues réflexions, s'oriente vers la réalisation de nombreux et importants investissements. Le préavis qui nous est présenté ce soir est une première et significative étape plus que réjouissante. L'attractivité d'une Commune dépend certainement du climat qui y règne, mais également de sa capacité à offrir à ses habitants et ses hôtes, des infrastructures de qualité que l'on a plaisir à utiliser. Dans cette perspective, il est utile de rappeler que notre Conseil avait demandé aux autorités Municipales de procéder à une réflexion complète intégrant l'ensemble de la problématique des bâtiments de la Maison Villageoise et de l'école de la Cavenettaz. Le but de cette réflexion était de s'assurer primo que la réfection était vraiment utile (alors que l'on envisageait de nouvelles constructions), secundo de valider que le mandat donné couvrait les buts recherchés et tertio que le coût en était réaliste. C'est chose faite aujourd'hui et, en acceptant ce préavis, nous nous conformerons au serment que nous faisons en début de législature quant à nos obligations de préserver le patrimoine communal. En ce qui concerne l'historique présenté par la Municipalité, il nous fait rêver à plusieurs titres, car nous découvrons :

1. que nos prédécesseurs ont créé un bâtiment dans une vision de communauté forte, intégrant à la fois les joies des manifestations et le bon sens au plan économique
2. qu'ils ont passé dans un temps très court, de la réflexion à la réalisation

En outre, l'analyse présentée ainsi que les modifications et adjonctions successives apportées au projet démontrent que :

1. le bâtiment peut encore nous prodiguer de multiples services dans les années à venir et ceci à un coût raisonnable
2. les réfections proposées permettront de moderniser les installations et de préserver le bâtiment qui, situé au centre du village, en représente un peu l'identité et l'âme.
3. que nombre d'utilisateurs et nos sociétés locales en font un usage important.

Tenant compte de ces éléments, la Commission préavise favorablement à sa réfection, indépendamment d'autres réalisations à venir, dans un souci d'équilibre des dépenses à consentir.

### **3. Financement**

Les excédents de revenus réalisés au cours des dernières années nous ont permis d'épargner des ressources. La réserve « en attente d'affectation » dont le montant est actuellement de fr. 597'000.-- nous permet d'amortir le coût de l'entretien de la Maison Villageoise. Le solde de cette réserve après l'opération s'élèvera à fr. 42'000.--.

Le budget de fonctionnement ne sera pas grevé d'amortissements complémentaires. Par contre, on peut s'attendre à une ventilation des intérêts liés au nouvel emprunt contracté permettant de disposer de liquidités.

### **4. Amendements**

Aucun amendement à proposer.

### **5. Conclusions**

La Commission des finances vous propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Cugy, le 12 mai 2003

---

J. Rohrer  
rapporteur

---

E. Loup

---

J.-J. Guignard

---

J.-P. Thonney